

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 747 606

②1 N° d'enregistrement national : **96 04788**

⑤1 Int Cl⁶ : B 26 B 21/18

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 17.04.96.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 24.10.97 Bulletin 97/43.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : FELDMAN MARCEL MARC — FR.

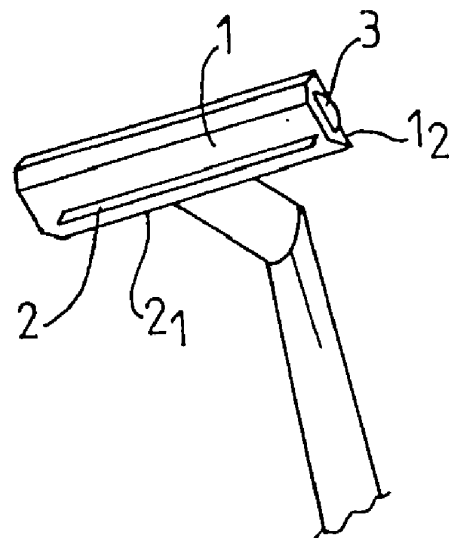
⑦2 Inventeur(s) :

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire : CABINET HERRBURGER.

⑤4 RASOIR DE SURETE.

⑤7 Rasoir de sûreté comportant une tête (1) de forme générale rectangulaire, présentant sur au moins l'un de ses côtés longitudinaux la partie tranchante (2) d'une lame de rasoir (2), rasoir caractérisé en ce que la tête présente également la partie tranchante (3) d'une lame de rasoir sur au moins l'un de ses bords latéraux (3).



FR 2 747 606 - A1



L'invention concerne un rasoir de sûreté.

Le rasoir de l'invention comporte une tête de forme générale rectangulaire, présentant sur au moins l'un de ses côtés longitudinaux la partie tranchante d'une lame de rasoir,

5 Il est caractérisé en ce que la tête présente également la partie tranchante d'une lame de rasoir sur au moins l'un de ses bords latéraux.

Selon une autre caractéristique de l'invention, la lame disposée sur le côté latéral de la tête est mobile entre
10 deux positions pour l'une desquelles elle fait saillie hors de la tête alors que pour l'autre position elle est escamotée à l'intérieur de la tête.

Selon une autre caractéristique de l'invention, la lame disposée mobile sur le bord latéral de la tête, comporte
15 un doigt de manoeuvre en saillie sur la tête, deux cavités étant prévues sur la tête pour recevoir sélectivement un bossage de la lame mobile afin de l'immobiliser en position de sortie ou en position escamotée.

L'invention est représentée à titre d'exemple non
20 limitatif sur les dessins ci-joints dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective schématique d'un mode de réalisation de l'invention,

- la figure 2 est une vue partielle et arrachée
25 d'un autre mode de réalisation de la tête de rasoir de la figure 1,

- la figure 3 est une vue en élévation d'un autre mode de réalisation du rasoir,

- la figure 4 est une vue de droite de la figure 3.

La présente invention a en conséquence pour but la
30 réalisation d'un rasoir de sûreté qui permet des opérations de rasage aisées en des zones non planes du visage et particulièrement dans la zone située entre le nez et la lèvre supérieure (base du nez, orifices des narines) ainsi que de couper les pattes à proximité des oreilles.

35 Suivant l'invention, il est ainsi prévu que la tête de forme générale rectangulaire 1 du rasoir comporte, non seulement une lame dont le tranchant 2 est disposé sur l'un de ses

côtés longitudinaux, mais également une lame 3 qui fait saillie sur le côté latéral 1₂ de cette tête.

Ainsi, compte tenu des faibles dimensions de cette largeur 1₂ et de la lame 3, la tête 1 et cette lame 3 peuvent
5 aisément être positionnées et orientées afin de sectionner à leur base les poils situés à l'extrémité des narines sans risquer que cette lame ne provoque des coupures de la base du nez.

Cette disposition permet également de faciliter les opérations de rasage sur tout le pourtour des excroissances de
10 chair éventuelles du visage ainsi que dans la zone de pourtour des oreilles et notamment pour couper les pattes.

De préférence, cette petite lame latérale 3 est courbe comme cela est représenté en figure 1, afin de permettre une localisation précise de la zone de coupe.

Cette lame 3 qui est prévue sur l'un ou les deux
15 côtés latéraux de la tête 1, pourra être mobile entre deux positions afin d'être placée, soit en saillie sur la tête, soit au contraire escamotée à l'intérieur de cette tête.

Suivant la figure 2, on a ainsi représenté une tête
20 d'un rasoir de sûreté dont la lame latérale 3 est surmoulée à l'extrémité d'un corps en matière plastique 4 pourvu d'un doigt de manoeuvre 4₁ faisant saillie sur le bord longitudinal supérieur 1₃ de la tête.

Le corps 4 est en outre pourvu d'un bossage courbe
25 4₂ susceptible de venir se loger sélectivement dans l'une des deux cavités voisines 5 prévues à l'intérieur de la tête 1 lors de la manoeuvre du doigt 4₁.

Cette disposition permet d'immobiliser la lame 3 soit en saillie hors de la tête, afin de permettre son utilisation, soit au contraire en position escamotée afin de ne pas
30 risquer d'occasionner des blessures notamment lorsque la lame principale 2 est utilisée pour le rasage.

Suivant l'exemple de réalisation des figures 1 et 2, la lame latérale 3 est indépendante de la lame longitudinale
35 2 mais, si désiré et suivant la structure de la tête du rasoir de sûreté réalisé, cette lame 3 pourra former une seule et même pièce avec la lame dont le tranchant est disposé sur l'un des côtés longitudinaux de la tête.

Ainsi, suivant les figures 3 et 4, on a représenté une tête 6 d'un rasoir de sûreté dont la lame de rasage 7 présente deux tranchants parallèles 7_1 disposés suivant les côtés longitudinaux 6_1 de la tête, alors que les deux bords latéraux de cette même lame 7 comportent des prolongements 7_2 rectilignes ou courbes qui font saillie sur les côtés latéraux 6_2 de la tête.

Dans ce cas, la largeur de ces prolongements 7_2 pourra ne représenter, par exemple, que le tiers ou le quart de la largeur 6_2 de la tête, c'est-à-dire environ 5 mm, afin de permettre un rasage très localisé sans risquer d'occasionner de blessures à des zones voisines.

Suivant l'exemple représenté sur les figures 3 et 4, la lame 7 pourvue de ses prolongements latéraux 7_2 , est fixe à l'intérieur de la tête 6.

Il pourra cependant également être prévu que cette lame 7 sera mobile longitudinalement entre deux positions sur une distance correspondant à la partie en saillie du prolongement 7_2 afin de pouvoir escamoter ce prolongement à l'intérieur de cette tête.

Dans ce cas bien entendu, ce prolongement 7_2 ne sera prévu qu'à l'une des extrémités de la lame 7.

R E V E N D I C A T I O N S

1. Rasoir de sûreté comportant une tête (1, 6) de forme générale rectangulaire, présentant sur au moins l'un de ses côtés longitudinaux la partie tranchante (2) d'une lame de rasoir (2, 7),
5 rasoir caractérisé en ce que
la tête présente également la partie tranchante (3, 7₂) d'une lame de rasoir sur au moins l'un de ses bords latéraux (3, 6₂).
2. Rasoir conforme à la revendication 1,
10 caractérisé en ce que
la lame (3) disposée sur le côté latéral de la tête est mobile entre deux positions pour l'une desquelles elle fait saillie hors de la tête alors que pour l'autre position elle est escamotée à l'intérieur de la tête.
- 15 3. Rasoir conforme à la revendication 2,
caractérisé en ce que
la lame (3) disposée mobile sur le bord latéral de la tête, comporte un doigt de manoeuvre (4₁) en saillie sur la tête, deux cavités (5) étant prévues sur la tête pour recevoir sélec-
20 tivement un bossage (4₂) de la lame mobile afin de l'immobiliser en position de sortie ou en position escamotée.
4. Rasoir conforme à l'une quelconque des revendications précédentes,
caractérisé en ce que
25 la lame (7₂) disposée sur le côté latéral de la tête forme une seule et même pièce avec la lame (7) disposée sur son côté longitudinal.

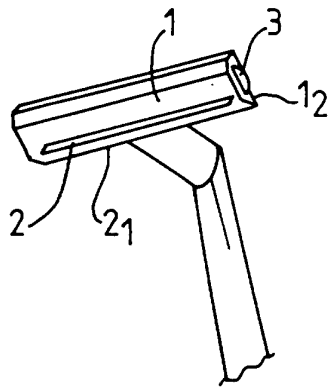


FIG. 1

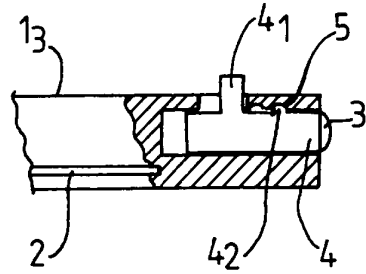


FIG. 2

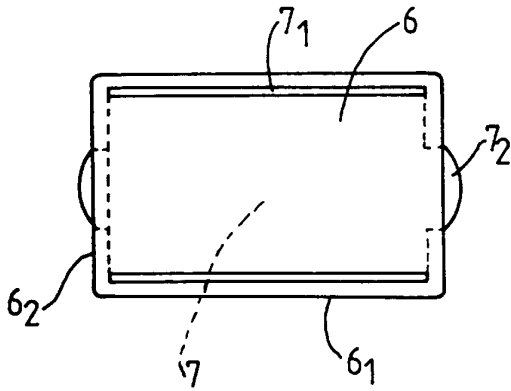


FIG. 3

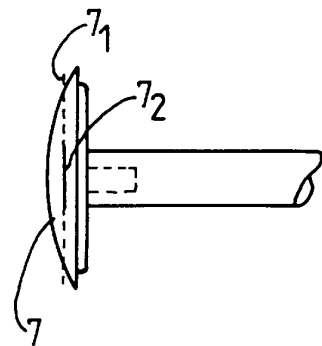


FIG. 4

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	DE 37 33 486 A (W BLUME)	1
Y	* le document en entier * ---	2,3
Y	FR 2 244 603 A (THE GILLETTE CO) * le document en entier * ---	2,3
A	FR 2 229 514 A (WILKINSON SWORD) ---	
A	FR 2 257 396 A (THE GILLETTE CO) -----	
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		B26B
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
14 Janvier 1997		Wohlrapp, R
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

1

EPO FORM 1503 03.82 (POMCL)